

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 1er AOUT 2019 à 20H30

PRESENTS : CHAIX Chantal, BAILLE Martial, DROUET Emilie, CRESPIY Lionel, EULOGE Angélique, LOMBARD Gilbert, MORINEAUD Isabelle et TRABUC Christian.

ABSENTS EXCUSES : MARTINEZ Alain et GAUTHIER M-Estelle qui a donné pouvoir à MORINEAUD Isabelle,

ABSENTS : BONNEAU Sébastien et RONIN Patrick

SECRETAIRE DE SEANCE : TRABUC Christian.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Mai 2019

Approbation à l'unanimité

PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la publication d'un avis de mise en concurrence, nous avons réceptionné deux offres ouvertes en commission communale d'appel d'offres le 22 juillet 2019 :

- Sté Routière du Midi à Gap pour un montant H.T. de 234 225.38 €,
- Sté EIFFAGE à Malijai pour un montant H.T. de 328 696.82 €.

Compte tenu des critères de sélection des offres (Valeur technique 60 % - Prix 40 %), le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité retient l'offre de la Sté Routière du Midi.

TRAVAUX D'ETANCHEMENT DE REGARDS RESEAU EAUX USEES – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire présente au CM le projet de travaux consistant à étancher une nouvelle tranche de regards présents sur le réseau de collecte des eaux usées. Ces mêmes travaux réalisés en 2018 ont donné de très bons résultats (diminution des entrées d'eaux parasites et des racines).

Montant travaux + contrôle+ imprévus	24 035.00 € HT
Subvention C. Départemental contrat solidarité territoriale 80 %	19 228.00 €
Autofinancement 20 %	4 807.00 €

Accord à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (R.P.Q.S.) 2018

Madame le Maire présente les rapports des services :

- Collecte et traitement des eaux usées par la Commune de Salignac,
- Assainissement Autonome SPANC par la CCJLVD,
- Elimination des déchets ménagers par la CCJLVD,
- Distribution eau potable par le SIVU Salignac-Entrepierrres.

Ces rapports n'appellent pas de remarques particulières.

Approbation à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE D'UN ADJOINT D'ANIMATION POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE

Compte tenu des effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2019/2020, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet du 2/09/2019 au 3/07/2020.

Temps de travail hebdomadaire : 14.5 h

Temps de travail annualisé : 10.9/35è

Rémunération : 2è échelon de l'échelle C1 de rémunération

Accord à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON COMPLET – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Mme le Maire précise qu'un avancement de grade à la promotion interne est possible et propose :

- De créer un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps non complet (29.5/35è),
- De supprimer un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (29.5/35è),
- De modifier le tableau des emplois communaux au 01/09/2019 compte tenu de ces modifications.

Accord à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL – RIFSEEP**MISE EN PLACE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE »**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 18/12/2017 il avait été instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au profit du personnel communal.

Le versement d'une prime de responsabilité au personnel chargé de la gestion d'une régie de recettes ne peut plus s'effectuer directement mais doit être intégrée au RIFSEEP.

Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 28/05/2019, elle propose de prévoir le versement de cette prime (IFSE REGIE) dans le cadre du RIFSEEP au personnel en charge d'une régie de recette.

Accord à l'unanimité.

CONVENTION TRIPARTITE PRELEVEMENTS SEPA CAISSE DES DEPOTS

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet de convention tripartite entre la Caisse des Dépôts, la trésorerie de Sisteron et la Commune pour le paiement des remboursements d'emprunt par virement.

Accord à l'unanimité.

SERVICE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP ET MISE EN PLACE PAIEMENTS PAR CARTES BANCAIRES POUR REGIES

Afin d'offrir aux usagers des moyens de paiement accessible 24h/24 dans des conditions de sécurité optimale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place le paiement PAYFIP/TIPI proposé par la Direction Générale des Finances Publiques et de proposer les paiements par cartes bancaires aux usagers des services pour lesquels des régies de recettes sont mises en place (ex. cantine, garderie).

BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS POUR AMORTISSEMENT

Des opérations comptables d'amortissement sont nécessaires sur l'exercice 2019 qui nécessitent une ouverture de crédits, à savoir :

- Article 6811 -042	+ 384.00 €
- Article 70128	+ 384.00 €

Accord à l'unanimité.

ADHESION AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019/2020 DU TERRITOIRE DE LA CCJLVD

Le Conseil Départemental des AHP a défini de nouvelles modalités d'intervention au bénéfice des territoires qui le compose. Une enveloppe a été constituée pour chaque territoire d'EPCI dans un cadre contractuel en 3 volets :

- Volet 1 : les actions départementales en appui du développement territorial,
- Volet 2 : le Fonds Départemental d'Aide aux Communes FODAC maintenu,
- Volet 3 : accompagnement aux projets territoriaux portés par les intercommunalités et les communes.

Un premier contrat couvrira la période 2019/2020. Mme le Maire propose d'adhérer à ce dernier.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES**Motion pour la sauvegarde des services publics dans nos territoires ruraux**

Mme le Maire donne connaissance de l'appel commun lancé par l'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux des Alpes de Haute-Provence demandant aux Conseils Municipaux de saisir au travers d'une délibération, le Président de la République, le gouvernement, les parlementaires du département pour faire cesser toutes nouvelles dégradations des services publics de proximité en milieu rural et de suspendre toute décision de suppression ou d'éloignement des services.

Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 22h30.